

Charte de l'utilisation des jeux vidéo

Médiathèque Marin-Marie

Jean-Jacques Launier, fondateur du musée Art Ludique explique qu'à ses yeux, le jeu vidéo incarne « l'Art Total » car il fait appel au dessin, à la peinture, à la sculpture, à la création d'univers entiers et de centaines de personnages par jeu, à la mise en scène, à l'animation, au scénario, à la musique, et bien sûr à la conception d'un mode de jeu destiné à transcender l'interactivité.

À l'heure où de plus en plus de médiathèques proposent le jeu vidéo en consultation ou en prêt, ce nouveau support apparaît comme :

- *la prise en compte d'un produit culturel à part entière, représentatif de son époque ;*
- *un moyen de répondre à une demande grandissante des usagers ;*
- *une façon de communiquer sur l'image dynamique et moderne de la médiathèque.*

Un espace jeux vidéo sur console est proposé dans la petite salle de la médiathèque.

Cet espace est accessible gratuitement aux usagers inscrits ou non-inscrits en fonction du PEGI du jeu choisi par l'utilisateur.

Pour les enfants de moins de 12 ans l'accès au service nécessite une autorisation parentale.

Le service est disponible le mercredi et le samedi de 14h à 17h.

Le service est accessible uniquement sur réservation dans la semaine courante.

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au service, il ne sera possible de réserver qu'un seul créneau par personne (ou par groupe) et par semaine.

En cas de retard de plus de 10 minutes, la réservation sera considérée comme annulée et le créneau sera attribué à un autre utilisateur.

Un créneau est réglementé avec une durée de principe d'une heure et suivant l'affluence.

Seuls les jeux vidéo proposés par la médiathèque seront autorisés sur les consoles de la médiathèque.

Le choix du jeu sera soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par le PEGI. Le PEGI est indiqué sur la jaquette du jeu consultable à la médiathèque et dans le catalogue informatisé de la médiathèque (www.mediatheque-marin-marie.fr).

L'espace jeux vidéo sur console est géré par le personnel de la médiathèque qui est seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

Les accessoires nécessaires au jeu seront remis à l'utilisateur en échange soit de sa carte de médiathèque en cours de validité, soit d'une pièce d'identité. Il s'engage à faire bon usage du matériel prêté.

L'utilisateur, ou son représentant légal, est seul responsable du bon usage et de la restitution des accessoires.

En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.

L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la médiathèque.

En cas de comportement excessif le personnel de la médiathèque pourra interrompre une séance.

Un comportement excessif répété peut conduire à une exclusion du service.

Je soussigné(e),

Nom.....
Prénom.....
Date de naissance.....
Adresse.....

Déclare avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la Médiathèque intercommunale Marin-Marie et m'engage à la respecter.

A Saint-Hilaire-du-Harcouët, le.....

Signature :

AUTORISATION PARENTALE (à remplir pour les moins de 12 ans)

Représentant légal

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Téléphone.....

Autorise l'usager ci-dessus à utiliser l'espace jeux vidéo de la Médiathèque intercommunale Marin-Marie.

A Saint-Hilaire-du-Harcouët, le.....

Signature :